

Rapport de la commission « Épuration des eaux » sur le préavis No 11/2024
de la Municipalité au Conseil communal concernant:

**« Demande d'un crédit de CHF 315'000.00 pour le remplacement d'une canalisation d'eaux
claires et pour le remplacement de l'éclairage public sur le chemin des Écoliers à
Pampigny »**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

La commission, composée de Madame Evelyne Baumann, Messieurs Jacques Brera (président), Philippe Buri et Philippe Schneiter, Daniel Cretegny, Sandra Petit et Vincent Crottaz étant excusés, s'est réunie le mercredi 14 août, en présence de Mme Christine Gilliéron - syndique et M. Serge Gambarasi - municipal, afin d'étudier le préavis susmentionné.

Après avoir pris connaissance des explications fournies par M. Gambarasi, qui a également répondu aux différentes questions, la commission relève les observations suivantes:

- À la suite de la construction du bâtiment sis sur parcelle 4031, des problèmes de capacité d'évacuation des eaux claires ont rapidement été constatés.
- Le PGEE date de 2015 et indiquait déjà que le tronçon concerné était sous-dimensionné.
- Le permis de construire a été délivré par l'ancienne commune de Pampigny qui n'a pas demandé de mesures particulières. Aujourd'hui la situation doit être améliorée.
- Le futur collecteur d'eaux claires est dimensionné en tenant compte des directives cantonales actuelles et des événements pluvieux plus intenses.
- M. le Municipal nous a confirmé que le collecteur des eaux usées ne nécessite pas de remplacement.
- Il n'existe actuellement pas de servitudes ou de conventions concernant le passage de ces conduites publiques sur des fonds privés. Toutefois la Municipalité souhaite profiter de ce chantier pour en établir. Les frais de constitution de servitudes seront financés par le poste divers et imprévus.
- Un contrôle mécanique des mâts d'éclairage sera réalisé afin de s'assurer de leur résistance, avant la pose des nouveaux luminaires.
- Les prix indiqués dans le préavis sont basés sur des soumissions rentrées.
- Il apparaît que ces travaux sont nécessaires et justifiés.

En conclusion, la commission « Épuration des eaux » propose à l'unanimité des personnes présentes, au Conseil Communal:

- D'accorder un crédit d'investissement de CHF 315'000.00 pour le remplacement d'une canalisation d'eaux claires et pour le remplacement de l'éclairage public sur le chemin des Écoliers à Pampigny.
- D'autoriser la Municipalité à financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions ou par les liquidités courantes.
- D'amortir annuellement l'investissement de CHF 315'000.00 sur le compte de fonctionnement, soit respectivement :
 - CHF 5'000.00 pendant 60 ans pour la partie « Collecteur eaux claires » sur le compte 4600.3310.00
 - CHF 550.00 pendant 20 ans pour la partie « Éclairage public » sur le compte 4310.3310.00

Pour la commission « Épuration des eaux »

Le Président

Le rapporteur

Jacques Brera

Philippe Buri